

**Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2015**



**L'an deux mille quinze, le 11 décembre, à 20h05**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie) sous la présidence de **M. Sylvain GUILLEMAT, Maire.**

**Etaient présents :**

<b>M. RICOU</b>	<b>P. BERARD</b>
<b>J. ESCRIVA</b>	<b>V. JARDIN</b>
<b>S. JULLIEN</b>	<b>S. BOURSAUD</b>
<b>M. MASIA</b>	<b>R. CHUZEL</b>
<b>A. BARAT</b>	<b>G. COLLANGE</b>

**Pouvoirs :**

**Marietta MIGNET à Alexandre BARAT**  
**Judit HORTAIL à Robert CHUZEL**  
**Christine ESTEBAN à Paul BERARD**  
**Cédric CHAIX à Sylvie BOURSAUD**

**Le quorum est atteint.**

**Marina RICOU est désignée secrétaire de séance.**

Validation du précédent compte rendu de conseil du 6 Novembre 2015 par signature des conseillers municipaux avec annotations.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :**

Paul BERARD, rapporteur du budget informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget à savoir : 950 euros du compte 7391178 au compte 73925 pour versement FPIC.

Le conseil municipal après délibération vote pour à l'unanimité.

### **REDEFINITION, CREATION, SUPPRESSION DE COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, 6 commissions ont été créées, à savoir :

- EAU - ASSAINISSEMENT
- FETES - SALLE DES FETES
- SITE INTERNET
- ECOLE - CANTINE
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Considérant :

- Que la loi NOTRe n° 2015-991 du 07/08/2015 supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS et suite au courrier du 01/12/2015 de Mme la Trésorière Comptable de St Paul Trois Châteaux, nous conseillant sa dissolution pour le 31/12/2015 d'une part, que la délégation de Marina RICOU, adjointe au Maire à l'action sociale permet de traiter les sujets du CCAS par délégation, d'autre part,
- Que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein des commissions municipales,
- Que la commission site internet dite « élargie » (non prévue par le CGCT) a été remplacée par une convention entre la mairie et Frédéric TELLIEZ,

Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2015

- Que les commissions eau-assainissement et fêtes-salle des fêtes ne se sont pas réunies depuis leur création, ces sujets étant gérés par délégation par Marina RICOU (relance impayés eau), Alexandre BARAT (suivi du réseau eau-assainissement), Sylvie BOURSAUD (gestion de la salle des fêtes et organisation des manifestations),
- Que légalement, une Commission d'Appel d'Offre ne peut attribuer un marché à procédure adapté (MAPA) selon l'article 28 du Code des marchés publics,
- Que le conseil municipal a mis en place 5 comités consultatifs (conseil des jeunes, conseil des anciens, développement culturel, développement économique et touristique, agriculture) permettant des échanges d'idées et propositions entre élus et administrés

Monsieur le Maire propose,

D'une part :

- la dissolution des commissions : EAU - ASSAINISSEMENT, FETES - SALLE DES FETES, SITE INTERNET, CCAS

Et d'autre part :

- de réélire les membres de la commission d'appel d'offres - CAO - (avec intégration de Sylvain JULLIEN en tant que titulaire),

- de créer une commission MAPA (marchés à procédure adaptée) composée des mêmes membres que la CAO qui se réunira pour tout marché supérieur à 25 000 euros HT (seuil de publicité et mise en concurrence obligatoires prévus par le code des marchés publics),

- de redéfinir la commission « école-cantine » en « école-périscolaire » avec intégration de Sylvain JULLIEN.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération vote 14 pour et 1 abstention de V. JARDIN (car les 2 commissions eau-assainissement et salle des fêtes ne se sont jamais réunies) :

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :  
TITULAIRES : A BARAT - G COLLANGE - S JULLIEN - C CHAIX  
SUPPLEANTS: J ESCRIVA - P BERARD - S BOURSAUD - M RICOU

Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2015

- COMMISSION MAPA :  
A BARAT - G COLLANGE - S JULLIEN - C CHAIX - J ESCRIVA - P BERARD –  
S BOURSAUD - M RICOU
- COMMISSION ECOLE – PERISCOLAIRE :  
M MASIA - S BOURSAUD - S JULLIEN

DECIDE la dissolution des commissions suivantes au 31/12/2015 :

- EAU - ASSAINISSEMENT
- FETES - SALLE DES FETES
- SITE INTERNET
- CCAS

Il est précisé que l'actif et le passif du CCAS (budget annexe) seront repris au budget général de la commune conformément à la législation en vigueur.

**DELIBERATION N° 2 –2015 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT M. RUFO :**

Monsieur le Maire rappelle la conférence de Marcel RUFO qui s'est déroulée dans la salle des fêtes de Montségur le 23 octobre 2015.

Il rappelle en outre, que M. RUFO n'a pas été rémunéré pour cette prestation, mais qu'il y a lieu de prendre en charge ses frais de déplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération vote pour à l'unanimité et

DECIDE de lui rembourser ses frais de déplacement pour un montant de 92.80 €.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Débat : emplacement d'une seconde benne à carton et opportunité de déplacement des bacs de tri de la Buissonnière :**

M. le Maire informe qu'une seconde benne à carton sera livrée en janvier. Il propose de la placer à côté des bacs de tri de l'ancienne gare. Il présente le redéploiement des bacs de tri de la « Buissonnière » vers le cimetière et l'ancienne gare.

L'objectif est double : libérer les places de parking de la « Buissonnière », créer deux points de collectes majeurs (cimetière, ancienne gare) facilitant le travail des services techniques, celui de l'école sera conservé.

Après débat, le conseil valide ces propositions.

#### **Débat et propositions d'amendements sur la définition de l'intérêt communautaire CCEPPG :**

Monsieur le Maire présente la définition de l'intérêt communautaire sur trois compétences, points inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

- Aménagement de l'espace

Pas de proposition d'amendement

- Actions de développement économique

Proposition d'amendement :

« Actions en faveur du tourisme » remplaçant actions ~~de promotion~~ en faveur du tourisme »

Proposition d'amendement :

« gestion, promotion, prospection et commercialisation des locaux à usage de pépinière ou hôtel d'entreprises » remplaçant « ~~création, aménagement, gestion, promotion, prospection et commercialisation des locaux à usage de pépinière ou hôtel d'entreprises ou plus généralement, immobilier d'entreprises ainsi que les services et espaces associés~~ »

- Politique du logement et du cadre de vie

Proposition d'amendement par ajout d'un deuxième alinéa :

« Chaque commune proposera un contenu adapté à son programme d'action, défini à l'article R302-1-3 »

Après débat, le conseil valide ces propositions

**Marietta MIGNET rejoint la salle du conseil municipal à 21h10.**

**Présentation et débat sur proposition de démolition et relogement des HLM de la Gare par DROME HABITAT :**

Monsieur le Maire présente une étude d'aménagement réalisée par Drôme habitat proposant la démolition des HLM de la Gare (31 logements) et relogement total ou partiel sur 5 sites (terrains ou bâtiments) communaux :

- Site 1 option a : projet de 3 logements dans l'ancienne mairie  
Le conseil est majoritairement contre, le projet fera l'objet d'un refus.
- Site 1 option b : projet d'extension (2 à 5 logements) derrière l'ancienne mairie (côte sud)  
Le conseil est majoritairement contre, le projet fera l'objet d'un refus.
- Site 2 : projet d'1 à 2 logements à l'ancien lavoir, route de Baume  
Le conseil est majoritairement contre, le projet fera l'objet d'un refus.
- Site 3 option a : projet de 12 logements au « terrain communal de la Buissonnière », avenue Joseph Maugard  
Le conseil est majoritairement contre, le projet fera l'objet d'un refus.
- Site 3 option b : projet de 8 logements au « terrain communal de la Buissonnière », avenue Joseph Maugard  
Le conseil est partagé. Une option à 6 logements avec intégration de places de parking et préservation d'un espace public sera resoumise à l'avis du conseil à moyen terme, sous réserve des discussions à venir avec Drome Habitat.
- Site 4 : projet de 6 logements au « terrain du passage Astoux » avenue Joseph Maugard  
Le conseil est partagé. Une option à 4 logements avec intégration d'un commerce en RDC sera resoumise à l'avis du conseil à moyen terme sous réserve des discussions à venir avec Drome Habitat.
- Site 5 : projet de 14 à 16 villas jumelées en duplex avec jardin en lieu et place des logements de la gare existants.  
Le conseil est majoritairement favorable à cette option.

## Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2015

La synthèse des débats montre que le conseil est majoritairement favorable :

- Au principe même de démolition des logements de la Gare, considérant que cela soignera l'esthétique à l'entrée du village, que ce type de gros habitat collectif excentré n'est plus d'actualité, qu'un relogement plus au centre améliorerait la qualité de vie des résidants.
- A l'opportunité que représente la démolition de ces logements pour créer une zone d'activité communale ou construire 14 à 16 villas « à plat » avec Drome habitat.

Il ressort également des débats qu'une minorité considère que ces logements sont satisfaisants et pourraient simplement faire l'objet d'une rénovation thermique par l'extérieur et changement du mode de chauffage.

Au final, Monsieur Le Maire va donc poursuivre les échanges avec Drome habitat sur les objectifs globaux suivants :

- Démolition des 31 logements pour créer une zone d'activité communale ;
- Etude de plans « minimalistes » sur site 3 et 4 ;
- Opportunité de relogement sur d'autres sites communaux ou privés pouvant faire l'objet d'une acquisition.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet à long terme et que *in fine*, le conseil municipal devra se prononcer par délibération sur l'ensemble du dossier et tous les sites retenus.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.**



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Montségur-sur-Lauzon. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTSEGUR-SUR-LAUZON" around the top edge, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "(Drôme)" at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, and the words "Le Maire." are printed in blue below the signature.